



Quel intérêt de faire une donation de son vivant

Par **vicenza**, le **06/09/2015 à 12:35**

maman possède une maison estimée à 350 000€- ma soeur et moi seules héritières nous demandons les frais qu'il nous faudra payer au moment du décès de maman car nous aimerions garder cette maison mais l'une comme l'autre avons de situations financières très modestes -

est ce plus intéressant de faire une donation de son vivant car maman serait tout a fait d'accord - combien cela nous coûterait dans ce cas ?

Je précise que maman a 87 ans et que nous espérons qu'elle profitera le plus longtemps possible de sa maison mais nous préférons anticiper
merci

Par **serge74**, le **06/09/2015 à 13:40**

voir <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14200.xhtml>

c'est intéressant si votre mère vit encore 15 ans après la donation, vu que cela peut couvrir totalement l'estimation de la maison.

si elle meurt avant, il y a 2 * 100 000 d'abattement, il reste donc des taxes à payer sur 150 000.

Par **Jibi7**, le **06/09/2015 à 13:57**

hello vicenza

il existe je crois la possibilité de faire une donation partielle qui permettrait d'etaler les frais. Votre mère peut régler les frais de donation elle meme si elle en a les moyens..

Par **vicenza**, le **06/09/2015 à 14:13**

merci - et savez-vous à combien se montent les frais de succession ? si maman nous fait une donation y a-t-il des frais à payer ?

merci

Par **Jibi7**, le **06/09/2015 à 14:26**

la il faut aller sur les sites specialisés.

<http://succession.comprendrechoisir.com/comprendre/donation-usufruit>

Si votre mère garde l'usufruit, la valeur du bien est diminuée de 50% je crois..
et les frais de donation (et non succession) + abordables

Par **youris**, le **06/09/2015 à 15:59**

bonjour,

il existe un barème fiscal pour valoriser l'usufruit dans une donation qui diminue en fonction de l'âge du donateur.

salutations